



Protection des utilisateurs

- portez toujours un équipement de protection individuelle (combinaison de protection, lunettes de protection ou visière, protection respiratoire 3M, gants résistants aux produits chimiques, bottes) lorsque vous manipulez des PPh !
- gardez toujours à portée de main une trousse de premiers secours et votre téléphone portable avec les numéros d'urgence
- utilisez uniquement des PPh autorisés et suivez les instructions d'utilisation.



Toolkit Protection de l'utilisateur de produits phytosanitaires

De nombreuses informations complémentaires sont disponibles pour la viticulture sur la nouvelle plateforme Toolkit protection de l'utilisateur de produits phytosanitaires.



Gute landwirtschaftliche Praxis
Bonnes pratiques agricoles
Buone pratiche agricole

Impressum

Éditeur	Hochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften HAFL Pflanzenschutz und Ökologie Länggasse 85 CH-3052 Zollikofen T +41 (0)31 910 21 11 AGRIDEA Eschikon 28 CH-8315 Lindau T +41 (0)52 354 97 00 F +41 (0)52 354 97 97 www.agridea.ch
Auteurs	Simone de Coulon, HAFL Mirco Plath, AGRIDEA
Sources d'images	Simone de Coulon, HAFL
Financé par	Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement CCE
Layout	AGRIDEA
Impression	AGRIDEA
© AGRIDEA, février 2022	

Ceci est une brochure d'accompagnement du film d'information « Bonnes pratiques durables lors de l'utilisation de produits phytosanitaires destinées aux domaines de petite surface » :

<https://produits-phytosanitaires-et-eaux.ch/>



Avec le soutien de :



Bonnes pratiques durables lors de l'utilisation de produits phytosanitaires destinés aux domaines de petite surface

La pollution des eaux par les produits phytosanitaires (PPh) lors de leur manipulation peut être grave : 1 g de PPh pollue un cours d'eau sur 1 m de large, 1 m de profond et 10 km de long. Les produits phytosanitaires parviennent dans les eaux par 2 voies principales : les sources dites diffuses telles que l'érosion, le ruissellement de surface, la dérive ou le drainage. Et les sources ponctuelles lors du nettoyage et du remplissage du pulvérisateur, lors de la manipulation des PPh

Cette brochure propose une aide aux viticulteurs ayant une petite surface pour une utilisation professionnelle des PPh afin de prévenir ces facteurs de risque.

Pour plus d'informations, voir : www.bonnespratiquesagricoles.ch



Stockage des produits phytosanitaires

- des récipients correctement étiquetés (idéalement, des récipients d'origine)
- les produits solides stocker en haut et les produits liquides en bas**
- armoire ou pièce verrouillable et symboles des dangers affichés de façon visible**
- le sol n'a pas de trous ou de fissures, et/ou le bac collecteur (capacité minimale = volume du plus grand récipient) est intact**
- matériel d'absorption (sciure, sable pour chats) est toujours à disposition et facilement accessible



Mélange et remplissage

Exigences relatives à une station de remplissage fixe

- fixe et étanche (béton)
- sans écoulement et couverte
- le cas échéant, protection contre les débordements

Exigences relatives à une station de remplissage mobile

- bâche ou bac de rétention étanche
- matériau résistant aux UV et aux intempéries
- stationne dans un endroit couvert ou, dans le cas contraire, range après chaque utilisation
- le dimensionnement est adapté à l'appareil



Élimination des déchets

- rincer les récipients vides au moins 3 fois et mélanger l'eau de rinçage à la bouillie; ne jamais rincer les récipients vides dans l'évier
- éliminer les récipients conformément aux « Indications relatives à l'élimination » de la fiche de données de sécurité (en règle générale, les récipients nettoyés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères)
- l'absorbant contaminé doit être éliminé dans la fosse à lisier ou comme déchet spécial, mais en aucun cas avec les ordures ménagères



Pulvérisation

- choisir des buses adaptées, régler correctement les déflecteurs
- utilisation de buses réduisant la dérive en rapport avec la pression prescrite par le fabricant
- utiliser un dosage adapté au volume du feuillage (voir à ce sujet l'outil de calcul sur www.agrometeo.ch)
- respecter les distances par rapport au cours d'eau
- couvrir les regards ouverts et les bouches d'égout pendant les travaux de pulvérisation



Nettoyage intérieur et extérieur

- le nettoyage intérieur et extérieur peut être effectué sur une aire de lavage (fixe ou mobile) avec une élimination conforme des eaux de lavage (fosse à lisier, réservoir collecteur & système de traitement)
- le nettoyage peut aussi se faire directement dans le vignoble, à condition de respecter une distance d'au moins 10 m par rapport aux eaux **de surface** et de changer régulièrement d'emplacement à l'intérieur de la parcelle (**attention : non autorisé dans les zones de protection des eaux !**)



- le reste de la bouillie de traitement ne doit en aucun cas être vide dans une bouche d'égout ou dans un cours d'eau à proximité !**
- vous pouvez également chercher des solutions externes à l'exploitation, comme une installation de nettoyage dans une exploitation voisine ou via un regroupement d'agriculteurs. En outre, la mise en place d'une installation de lavage commune à plusieurs exploitations permet de partager les coûts.

Chaque gramme compte !

1 gramme de produit peut polluer une rivière large de 1 m et de 1 m de profondeur sur **10 km de long**.

